

Brest. Premiers prélèvements d'épiderme en Bretagne

Pour la première fois, un prélèvement de peau sur un donneur décédé a été réalisé en Bretagne, à l'initiative de la coordination des prélèvements d'organes et de tissus du CHRU de Brest.

La surface de la peau

« On ne prélève que la surface de la peau, l'épiderme, sur le dos. Cela ne laisse que peu de traces, pas plus qu'un coup de soleil. Nous avons travaillé à la mise en place de ce prélèvement depuis 2008. On pensait en faire cinq par an mais en décembre, nous avons pu en faire deux rapidement », explique le Dr Jean-Marie Letort, responsable de la coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus du CHRU de Brest. Dans l'Ouest, des prélèvements sont également réalisés à Nantes. Grâce à la générosité de donateurs anonymes, ces prélèvements vont rejoindre la banque de tissus de Tours qui préparera la peau, afin de pouvoir la greffer ensuite sur des patients victimes de brûlures.

Le CHRU de Brest a pu établir une convention avec la banque de tissus de Tours et a mis en place une salle de prélèvement de tissus adaptée et suffisamment vaste, avec du matériel spécifique et enfin des formations au prélèvement de peau.

Un brûlé : 15 donneurs

« Pour soigner un grand brûlé, il faut 10 m² d'épiderme, ce qui représente 15 donneurs. Les besoins sont importants ».

Le premier prélèvement de peau a été réalisé le 20 décembre, durant trois heures, par le médecin et deux infirmiers de la coordination du CHRU de Brest. Une semaine plus tard, l'équipe de la coordination a réalisé son deuxième prélèvement de peau.

Au plan national, moins de 40 prélèvements par an sont effectués. Cette pénurie impose à la France d'importer des tissus d'autres pays européens.

Catherine Le Guen

> Et aussi...

SAINT-BRIEUC. PAS ASSEZ DE PLACES POUR LES MALADES D'ALZHEIMER

Mercredi, lors de la cérémonie des vœux au centre gériatrique des Capucins, à Saint-Brieuc, Hélène Colas, directrice adjointe en charge de cet établissement dépendant du centre hospitalier Yves-Le-Foll, a regretté publiquement de ne pouvoir répondre aux demandes d'accueil pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. « Ces demandes constituent pourtant la majorité de celles qui nous sont adressées », a-t-elle déclaré. Des démarches ont bien été effectuées auprès du conseil général et de l'Agence régionale de santé. Mais le dossier n'est toujours pas validé. Le directeur du CH Yves-Le-Foll veut cependant garder espoir : « Ce projet reste une priorité et concernera une trentaine de places », a indiqué Jean-Pierre Péron.

HIPPODROME DE SAINT-BRIEUC. PREMIÈRE RÉUNION DANS LE FROID

Hier, cinq cents spectateurs ont assisté à la première réunion de l'année sur l'hippodrome de la baie de Saint-Brieuc, à Yffiniac. Une centaine de trotteurs en ont décousu dans des conditions climatiques dif-



ficiles, entre froid, pluie et vent. 21.000 € ont été joués sur le champ de courses et 40.000 € par internet. En 2013, douze journées de course seront proposées aux turfistes, dont trois classées Premium, c'est-à-dire supports d'enjeux nationaux (2 et 15 juin, 3 novembre). (Photo Jean-Bernard Mest)

COLLECTIF ALERTE-ONDES 22. « PRÉSERVER LA POPULATION »

Le 31 janvier prochain, l'Assemblée nationale examinera une proposition de loi sur les risques liés aux pollutions électromagnétiques. Le Collectif Alerte-Ondes 22, dans une lettre ouverte, demande aux députés des Côtes-d'Armor de prendre leurs responsabilités en s'engageant à voter cette loi. « Il s'agit de protéger la population : en abaissant la puissance des antennes-relais et en réglementant leur implantation ; en privilégiant les réseaux filaires ; en lançant des études d'impact sanitaires impartiales avant toute mise en œuvre d'une technologie émettant des champs magnétiques. Cette proposition peut être améliorée afin de protéger davantage les enfants, les électro-hypersensibles, les structures accueillant du public ».

NAVIRES ABANDONNÉS. UN TEXTE DE LOI POUR ACCÉLÉRER LEUR TRAITEMENT

Le ministre des Transports et de la Mer vient de soumettre en première lecture, au Sénat, un texte de loi permettant d'accélérer le traitement des navires de commerce abandonnés dans les ports. Cette loi devrait permettre de prononcer plus rapidement la déchéance des droits du propriétaire après la mise en demeure. L'État réglerait les frais engagés par l'autorité portuaire et le déficit éventuel après déconstruction. Cette accélération du processus permettra de libérer plus tôt les quais encombrés de navires ventouses et de traiter plus rapidement des bateaux se dégradant rapidement sans entretien.

Énergie marine. Fromveur : un courant porteur

Le feu est au vert pour l'immersion de la première hydrolienne dans le Fromveur, le puissant courant qui sépare Ouessant et Molène. Reste à définir une zone plus vaste, afin d'imaginer une exploitation à plus grande échelle.

L'immersion de la première hydrolienne dans le Fromveur peut officiellement commencer.



Photo archives Eugène Le Duff

La panne électrique de ce week-end, à Ouessant, rappelle la pertinence des sources d'alimentation électrique alternatives aux centrales à fioul.

Les groupes de travail composant la Conférence de la mer et du littoral de Bretagne planchent sur l'hydrolien, même si, pour le moment, aucun appel d'offres n'est programmé en France. « Nous travaillons en amont pour débroussailler le terrain et être prêts le moment voulu », expliquait, hier, Marianne Piqueret de l'action de l'État en mer, à la préfecture maritime de Brest.

Puissant et profond

« Le Fromveur ne manque pas d'atouts pour accueillir une ferme pilote. Le courant est puissant, les fonds sont suffisamment importants pour ne pas entraver

la navigation, les besoins sont identifiés à la pointe bretonne et dans les îles ».

« Notre travail consiste actuellement à déterminer une zone suffisamment étendue (5 km²) et propice au développement d'une ferme industrielle ».

Les groupes de travail ont parfaitement conscience de la pêche côtière à cet endroit et de l'impact environnemental du câble sous-marin. « Le tracé de ce câble sera un enjeu important puisqu'il devra rejoindre le continent ». Les îles seront-elles concernées par cette alimentation ? La pose de câbles sous-marins dans ces zones aussi protégées qu'encadrées fera l'objet d'âpres discussions.

Les préfets, maritime et terrestre, ont donné leur feu vert pour l'installation du démonstrateur de

l'entreprise Sabella, basée à Quimper. Mais le site peut-il supporter une exploitation industrielle à plus grande échelle ?

« Site clé en France »

« Nous essayons de démontrer que le Fromveur fait partie des sites clés en France pour l'hydrolien. Paimpol-Bréhat manque de puissance pour une exploitation industrielle. Paris ne jure, pour le moment, que par le raz Blanchard qui présente un fort trafic maritime et moins de hauteur d'eau », résumait Marianne Piqueret.

Mais déjà dans la salle, les représentants des métiers de la pêche faisaient entendre leur voix et leurs réticences diverses...

Le président de la Région, Pierre-Massiot, leur rappela aussi-

tôt la délicate situation énergétique de la Bretagne et les 150 M€ investis dans l'aménagement du polder brestois, pour le développement de ces énergies renouvelables.

Le raz de Sein à l'étude

Mais le Fromveur n'est pas l'unique piste de travail. Certains attendent une étude approfondie des abords de Sein (sur une plus petite surface que le Fromveur et avec davantage de ligneurs). D'autres rappellent l'intérêt de l'éolien flottant ou de l'énergie houlomotrice (projet de ferme pilote au large d'Audierne).

Bref, les idées ne manquent pas. Reste à les concrétiser et à attirer les investisseurs qui demandent à voir.

Stéphane Jézéquel

Une nouvelle génération d'hydroliennes

Dans les énergies nouvelles, plusieurs projets coexistent à des niveaux de développement différents.

Viteo travaille depuis 2008 à une nouvelle génération d'hydrolienne à axe vertical très prometteuse.



Photo C.L.E.

Jean-Marc Nourry, l'ingénieur castin de 46 ans, présente son hydrolienne à axe vertical.

Jean-Marc Nourry, 46 ans, qui vit à Saint-Cast-le-Guildo, est ingénieur et expert judiciaire. Après avoir travaillé sur les carènes des VOR 70, les bateaux de la Volvo Ocean Race, ainsi que sur ceux de la Coupe de l'America, il a mis au point, avec sa

société Viteo, un projet d'hydrolienne d'un nouveau type.

D'une surface alaire de 15,3 m² et d'une puissance nominale de 100 kW, l'hydrolienne est en cours de construction et sera immergée au printemps prochain à Saint-Vit (Doubs). Le

rotor est constitué de trois pales verticales réparties autour d'un mât central, le calage de ces pales est fixe. Les pales étant soudées à l'axe vertical, il n'y a pas d'interstices ou d'articulations. Donc, moins de prise aux attaques du milieu. L'agen-

cement inédit des profils alaires et leurs caractéristiques fait que le courant, même de faible vitesse, déclenche la rotation. Ce système fonctionne quelle que soit la direction de l'eau. La production d'énergie est ainsi optimisée.

Partenaires intéressés

Viteo consolide actuellement un portefeuille de brevets et s'est entouré de partenaires. L'entreprise Parker Hannifin de Dijon réalise la génératrice et les armatures électriques. EDF est en relation technique. Aujourd'hui, l'entreprise travaille au bouclage du financement de son projet et envisage même de recruter dix personnes dans les prochains mois.

L'hydrolienne de Viteo mesure 2,65 m de hauteur et 2,28 m de diamètre. Une taille qui peut s'adapter à toutes sortes de sites en eau de mer ou douce. L'investissement nécessaire en production et les charges d'entretien sont minimisés par rapport aux grands projets concurrents. Un atout pour la décentralisation des énergies et leur rapprochement des territoires.

Carole Le Bechec